District Football Charente

JURIDICTIONS

RELEVE DE DECISION

SAISON 2019-2020

Commission : Discipline
Date : 27 février 2020

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité Directeur du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Compétition	Date du match	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	22.02.2020	ST SEVERIN/PALLUAUD ENT.	5 matches de suspension	Art.13.1 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	24.02.2020	50€
D2	22.02.2020	ST SEVERIN/PALLUAUD ENT.	2 matches de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	24.02.2020	37€
D2	22.02.2020	ST SEVERIN/PALLUAUD ENT.	12 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	24.02.2020	50€
D2	22.02.2020	ST SEVERIN/PALLUAUD ENT.	4 matches de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	02.03.2020	37€
D3	22.02.2020	ANAIS US	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	24.02.2020	37€
D3	22.02.2020	BEL AIR S	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Joueur	24.02.2020	A déterminer après instruction
D3	22.02.2020	CHAZELLES/BUNZAC	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Joueur	24.02.2020	A déterminer après instruction
D3	23.02.2020	MANSLE CR	4 matches de suspension	Art.13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	24.02.2020	37€
D3	23.02.2020	VOEUIL et GIGET AS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	24.02.2020	37€
D4	23.02.2020	CHAMPAGNE MOUTON US	5 matches de suspension	Art. 6 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	24.02.2020	50€
D4	23.02.2020	BRIGUEUIL/LESTERPS	4 matches de suspension	Art. 3 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	24.02.2020	37€
D4	22.02.2020	NANTEUIL/VERTEUIL E.	4 matches de suspension	Art.13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	24.02.2020	37€
D4	23.02.2020	ENTENTE FOOT.16	4 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	24.02.2020	37€
D4	23.02.2020	JAVREZAC/JARNOUZ. ES	7 matches de suspension	Art. 3 et 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	24.02.2020	50€
D4	23.02.2020	ARS/GIMEUX US	2 matches de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	24.02.2020	37€
D4	23.02.2020	LA COURONNE CO	7 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	24.02.2020	50€

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le lien.

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON